



LE PREFET DE POLICE

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DU CONCERT
DE L'ARTISTE HERITIER WATANABE
LE SAMEDI 15 JUILLET A L'OLYMPIA**

Le Préfet de police,

Vu la loi 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté des Consuls du 8 Messidor an 8 qui définit les fonctions du Préfet de police à Paris ;

Vu la loi du 30 juin 1881 relative à la liberté de réunion ;

Vu l'urgence ;

Considérant que l'artiste Héritier WATANABE devait se produire en spectacle à l'Olympia à Paris le samedi 15 juillet 2017 à 20h00 ;

Considérant les troubles graves à l'ordre public constatés le samedi 15 juillet à compter de 16h00 aux abords de la salle de spectacle ;

Considérant l'arrêté du 11 juillet 2017 du Préfet de police interdisant toute manifestation liée au concert d'Héritier WATANABE dans un périmètre permettant de protéger l'Olympia, salle où il doit se produire ;

Considérant que les rassemblements qui ont été déclarés et qui ont été tenus à l'extérieur de ce périmètre ont donné lieu à des actes et à des débordements, véhicules incendiés, poubelles incendiées, témoignent de la violence qui anime les participants audits rassemblements ;

Considérant que malgré l'action des forces de l'ordre, il y a lieu de craindre que ces violences ne s'amplifient jusqu'à l'heure du concert et qu'il n'est pas exclu, au regard des menaces reçues par l'exploitant, que ces violences ne trouvent des prolongements à l'intérieur même de la salle de spectacle ;

Considérant qu'il est nécessaire pour garantir la paix publique et faire cesser les désordres que ce spectacle n'ait pas lieu ce samedi 15 juillet 2017 ;

ARRETE

Article 1^{er} : le concert de M. Héritier WATANABE prévu le samedi 15 juillet 2017 à l'Olympia est interdit.

Article 2 : le directeur de cabinet, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au producteur de M. WATANABE et au directeur de l'Olympia.

Paris, le 15 juillet 2017.

Le Préfet de police,



Michel DELPUECH